

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 14	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 16 mai 2023

Vote(s) pour : 43

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 22 mai 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-05-22-BD-22 :

Secteur ex-base-vie Plateau de Frescaty : cession d'une parcelle non bâtie.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code Civil,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle en date du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) fixant les conditions d'acquisition, de portage et de cession par l'EPFGE du site du Plateau de Frescaty,
VU l'acte notarié d'acquisition en date du 16 juin 2015 par lequel l'EPFGE est devenu propriétaire de l'ancienne base aérienne de Frescaty,
VU l'acte notarié d'acquisition en date du 23 mars 2018, par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire auprès de l'EPFGE de la parcelle cadastrée section 13, n° 15 à AUGNY dont est extraite la parcelle cadastrée section 13, n° 89,
VU l'avis rendu le 7 février 2023 par la Direction de l'Immobilier de l'Etat fixant la valeur vénale du bien objet de la vente à hauteur de 90 540 € HT,
VU l'intérêt manifesté par la SCI ELEZI FRESCATY pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 13, n° 89 à AUGNY d'une superficie de 15a 09ca,
VU l'accord formulé par la SCI ELEZI FRESCATY par courrier en date du 28 mars 2023 sur un prix de cession à hauteur de 90 540 € HT,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT l'intérêt de Metz Métropole pour le projet porté par la SCI ELEZI FRESCATY, à savoir l'extension du hangar de son entreprise située sur le Plateau de Frescaty, spécialisée dans les travaux de construction et de rénovation,

AUTORISE la cession de la parcelle non bâtie cadastrée section 13, n° 89 à AUGNY d'une superficie de 15a 09ca, au bénéfice de la SCI ELEZI FRESCATY représentée par Monsieur Marenglen ELEZI, ou toute autre société constituée par le bénéficiaire et se substituant à elle, au prix de 90 540 € HT, TVA à devoir par l'acquéreur en sus le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant, dans les conditions précédemment évoquées, et de laisser à charge de l'acquéreur l'ensemble des frais y afférents.

Metz, le 23 mai 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



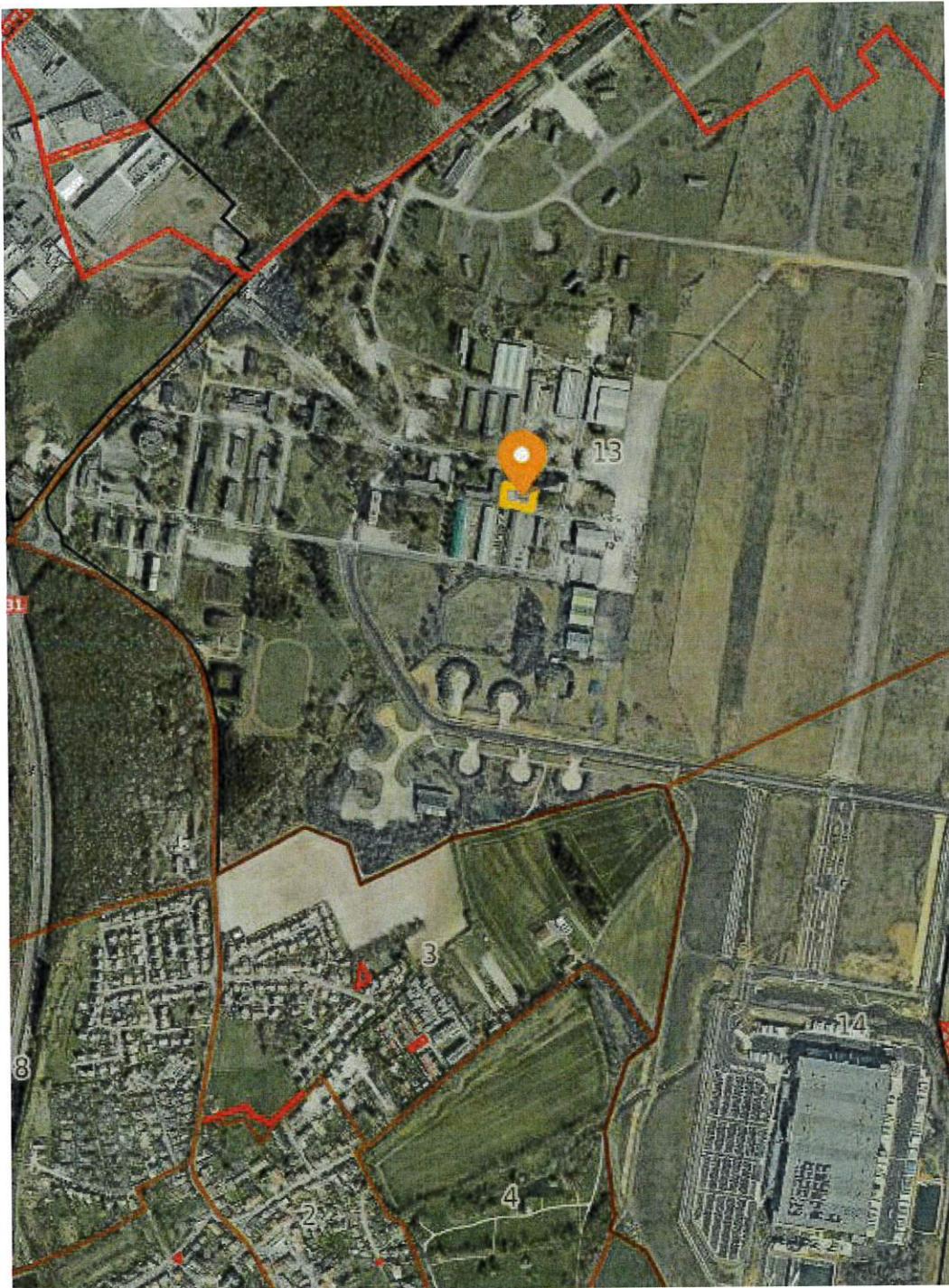
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

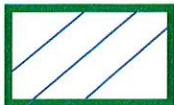
EMPRISE A CEDER A LA SCI ELEZI FRESCATY

Parcelle section 13 n° 89 à AUGNY



EMPRISE A CEDER A LA SCI ELEZI FRESCATY

Parcelle section 13 n° 89 à AUGNY



Parcelle section 13 n°89 (15 09ca)
à AUGNY - Objet de la cession

Parcelle section 13 n° 37
(propriété de la SCI ELEZY FRESCATY)

Résumé de l'acte

057-200039865-20230522-2023-05-DB22-DE

Numéro de l'acte : 2023-05-DB22
Date de décision : lundi 22 mai 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Secteur ex-base-vie Plateau de Frescaty : cession d'une parcelle non bâtie
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 25/05/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230522-2023-05-DB22-DE
Document principal : 99_DE-22.pdf

Historique :

25/05/23 10:24	En cours de création	
25/05/23 10:26	En préparation	Catherine DELLES
25/05/23 15:26	Reçu	Catherine DELLES
25/05/23 15:27	En cours de transmission	
25/05/23 15:29	Transmis en Préfecture	
25/05/23 15:33	Accusé de réception reçu	